
**POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LOCALISATION DES PRODUCTIONS
AGRICOLES DANS L'UNION EUROPÉENNE**

***COMMON AGRICULTURAL POLICY AND LOCATION OF THE AGRICULTURAL
PRODUCTIONS IN THE EUROPEAN UNION***

par Lucien **Bourgeois** et Claude **Servolin**^(*)

(note présentée par Claude Servolin)

RÉSUMÉ

Contrairement aux idées toutes faites, la Politique agricole commune a maintenu une répartition des activités agricoles sur le territoire européen. Elle démontre par là que la volonté politique peut primer sur le libéralisme économique aveugle.

Mots clés : agriculture, localisation des productions, politique agricole commune, répartition des activités agricoles, union européenne.

SUMMARY

This presentation of the long-term consequences of the European policy for agriculture shows that the agricultural productions have been maintained all over the European space in spite of national, climatic and physical differences. Data of thirty years of development do not fit the classical models of economic sciences and indicate that blind liberalism is not ineluctable.

Key words : agriculture, production location, European policy for agriculture, dynamics of European agricultural production, European union.

**1. LA PAC, UN PRAGMATISME SYSTÉMATIQUE FAVORABLE AU MAINTIEN DE
LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE**

Négociations de l'OMC, pressions du groupe de CAIRNS, crises sanitaires entraînant la suppression des ministères de l'Agriculture dans un certain nombre de pays européens, tous les éléments semblent réunis pour promouvoir une gestion plus libérale des activités agricoles. La PAC ancienne, brutalement réformée en 1992 et en 1999, semble avoir vécu.

^(*) L. **Bourgeois** : responsable du Service d'études économiques à l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture.

C. **Servolin** : Directeur de recherches à l'INRA et Inspecteur général de l'Agriculture.

C.R. Acad. Agric. Fr., 2002, 88, n°2, pp. 00-00. Séance du 20 mars 2002.

Il est cependant intéressant d'évaluer la Politique agricole commune à l'aune de l'aménagement du territoire et des problèmes de sécurité. On peut constater alors que la PAC a été, malgré ses défauts, une tentative intéressante très pragmatique des gouvernements européens de mettre en œuvre une politique économique commune dans un environnement politique et économique non unifié. Cela a permis à la fois d'améliorer l'autosuffisance alimentaire de la majorité des quinze partenaires et de garder une répartition de cette activité sur l'ensemble du territoire.

À voir les résultats de la production agricole et du commerce extérieur des produits transformés, cette politique volontariste ne semble pas avoir été pénalisante sur le plan de la compétitivité. Une chose est sûre cependant : les mesures prises ont souvent été à contre-courant des dogmes libéraux habituels.

2. LES THÈSES EN PRÉSENCE

2.1. Von Thünen : la spécialisation induite par les temps de transport

La répartition dans l'espace des diverses productions agricoles, des diverses formes et techniques de production, les tendances à la concentration et à la spécialisation qui se manifestent souvent à l'échelle des régions ou des nations préoccupent depuis longtemps les observateurs et les gestionnaires des politiques publiques. Une des approches les plus anciennes a été formalisée au début du dix-neuvième siècle par **Von Thünen**. Chacun connaît, au moins superficiellement, son schéma de la répartition des activités agricoles en zones concentriques de productivité et d'intensité décroissantes autour des centres de consommation (les "villes"), cette répartition se faisant essentiellement en fonction des temps de déplacement des producteurs et des coûts de transport des divers produits entre leur zone de production et la ville ainsi que de leur degré de périssabilité.

Cette approche **confond des ambitions explicatives de la réalité observable avec des tendances prescriptives tendant à donner les principes d'un aménagement rationnel volontariste**. Elle rappelle de façon frappante l'antique répartition romaine des sols en trois zones concentriques : l'enclos domestique renfermant les cultures et élevages intensifs, l'*ager* regroupant les champs cultivés et le *saltus* (forêts, landes et parcours). En fait, la généralisation des transports modernes, l'absorption de la production agricole dans les structures agro-industrielles, la confusion grandissante entre le foncier agricole et le foncier destiné à l'habitat rendent cette approche obsolète.

2.2. Ricardo : la spécialisation induite par les avantages comparatifs

À la même époque, **Ricardo** s'est attaqué au même problème par une voie toute différente et d'aspect beaucoup plus moderne, puisqu'il fait de la localisation des productions agricoles un effet de la concurrence entre les nations et de la spécialisation productive qu'elle impose aux divers pays en fonction de leurs avantages comparatifs. Selon la formulation néoclassique de la théorie, ces avantages comparatifs résident dans les inégalités de ressources entre les différents pays en matière de quantité et de qualité des facteurs de production ainsi que d'état d'avancement des technologies de production.

La théorie présente certains caractères qui expliquent qu'elle ait été acceptée comme référence jusqu'à nos jours. D'abord, elle n'a rien de spécifiquement agricole et prétend à une portée générale, même si elle admet une légère spécificité de l'agriculture du fait de l'importance du facteur foncier, facteur de production par définition immobile et constitutif de rente. Ensuite, dès l'origine et jusqu'à nos jours, elle s'est acquis un caractère fortement prescriptif. Ses adeptes admettent facilement que l'observation de l'évolution effective de la localisation des activités économiques et des spécialisations productives, qu'elle soient agricoles ou non agricoles, montre très souvent que celle-

ci ne correspond pas à ce qu'annonçait la théorie. Mais ils en concluent que ce sont les manœuvres protectionnistes des nations qui entravent la mobilité des facteurs et font obstacle au libre jeu des avantages comparatifs. Pour eux, aujourd'hui encore, la seule politique rationnelle consiste, pour chaque pays, à lever tous les obstacles à la mise en œuvre des avantages comparatifs, qui permet seule une optimisation des formes de production, des prix, des coûts et des courants d'échange dans le commerce international.

Pourtant, très tôt, les théoriciens ont reconnu que, mis à part les avantages comparatifs liés à la disposition de conditions naturelles exceptionnelles en quantité et en qualité, les avantages comparatifs les plus importants du point de vue économique consistent en premier lieu dans la meilleure maîtrise technique des processus de production, dans la meilleure structure et la meilleure organisation des unités de production. Du vivant même de **Ricardo**, bien des commentateurs observaient que, dans l'exemple qu'il avait choisi, l'avantage comparatif radical dont l'industrie textile britannique bénéficiait par rapport au Portugal ne découlait pas de conditions naturelles, mais **d'un acquis historique récent**. Dans la plupart des cas, **les avantages comparatifs se sont construits dans le temps**, avant même qu'il soit question de concurrence et d'échanges internationaux.

2.3. List : la spécialisation induite par le protectionnisme des industries naissantes

C'est sur cette constatation que Friedrich **List** a établi sa propre théorie qui postule qu'une nation encore peu développée a un intérêt vital à se protéger de la concurrence internationale, le temps pour elle de construire de manière systématique et d'affermir des activités économiques à haute technologie et à haute valeur ajoutée qui, ultérieurement, viendront constituer ses avantages comparatifs dans la compétition de "l'économie cosmopolite". C'est qu'en effet, loin d'être un protectionniste nationaliste obtus, **List** était convaincu des bienfaits du libre-échange. Il pensait seulement que le protectionnisme est indispensable pendant la phase de développement d'une économie nationale puissante et différenciée. Il va de soi que cette position de principe correspond parfaitement aux intérêts de l'Allemagne dans la première moitié du dix-neuvième siècle, en retard de développement sur la France et surtout sur l'Angleterre, mais qui avait besoin de protection pour constituer un marché intérieur unifié avant de pouvoir affronter la concurrence anglaise. Pour **List**, la volonté de l'école libéraliste anglaise de faire prévaloir un libre-échange immédiat et généralisé correspondait à la volonté des dirigeants anglais, à la tête de l'économie la plus puissante et la plus développée du monde de l'époque, de conserver un libre accès aux marchés des autres pays moins développés et de pouvoir étouffer dans l'œuf toutes les tentatives.

Tout aussi significatif lui paraissait le cas des États-Unis. Les théoriciens anglais du libre-échange avaient déclaré que ce pays, doté par la nature de l'énorme avantage comparatif de posséder un stock inépuisable d'excellentes terres quasi gratuites, devait, pour que règne la liberté du commerce, être voué définitivement à l'agriculture¹. Or, dès le milieu du siècle, les États-Unis, répudiant le libre-échange, s'engagèrent dans la construction, raisonnée et à long terme, d'une économie manufacturière puissante et différenciée qui leur permettrait de ne plus avoir à échanger leurs produits agricoles contre les produits fabriqués anglais, dans des conditions qu'ils jugeaient par trop précaires et inégales. Ils se donnaient les moyens par la même occasion d'assurer un développement harmonieux entre agriculture et industrie sur leur territoire. Comme on le sait, ce débat, qui n'était pas que théorique, se conclut par la Guerre de Sécession qui vit s'opposer les États

¹ Adam **Smith** et J.-B. **Say** avaient déclaré que "les États-Unis étaient voués à l'agriculture comme la Pologne". Quand on vit que les États-Unis cherchaient leur salut sur l'industrie, "cette jeune nation que l'École (libérale) avait chérie jusque là comme la prunelle de ses yeux devint l'objet du blâme le plus énergique chez les théoriciens de toute l'Europe..." "En faisant naître artificiellement des manufactures, les États-Unis portaient préjudice non seulement aux pays de plus ancienne culture, mais surtout à eux-mêmes". Friedrich **List**, p. 213.

du Nord, protectionnistes et industrialistes, aux États du Sud, producteurs de matières premières agricoles à destination de l'industrie anglaise, partisans du maintien du libre-échange, et soutenus financièrement et militairement par le Royaume-Uni.

2.4. L'apologie du libéralisme par les États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale

Au début du vingtième siècle, les économies de nos pays s'étaient fortement mondialisées. La guerre de 1914-1918 et surtout la grande crise de 1929 ont donné un coup d'arrêt sévère à cette ouverture. Il faudra attendre la fin des hostilités et la conférence de Bretton Woods en 1944 pour que l'on prenne les moyens politiques de faciliter une renaissance timide des échanges à l'intérieur de chacun des deux grands blocs de pays antagonistes. Les accords du GATT, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU étaient créés pour éviter les erreurs de l'entre-deux-guerres. Les échanges ont repris rapidement sous l'impulsion américaine. Depuis la chute du mur de Berlin, le discours libre-échangiste ne peut plus guère être discuté. Le dogme est solidement établi : la liberté totale des échanges et de l'accès de tous à tous les marchés est la condition première de la prospérité de chacun ; en particulier, parce que le libre jeu des avantages comparatifs de tous les participants permet seul la localisation optimale des activités, l'allocation optimale des ressources productives et la spécialisation optimale des producteurs et des zones de production. Peu importe si l'observation de la réalité révèle des discordances avec le modèle. Quand le modèle est pris en défaut dans ses prétentions explicatives, il conserve sa valeur prescriptive. Il décrit en tout cas un état idéal vers lequel on doit s'efforcer de tendre. Les résultats décevants prouvent simplement qu'on n'a pas loyalement et complètement mis en œuvre le modèle, en général par manque de courage politique ou par compromission avec des intérêts particuliers.

2.5. La France avait-elle vocation à devenir le grenier de l'Europe ?

Si nous passons des principes généraux au cas plus particulier de l'agriculture, il faut rappeler que les tenants de la théorie ricardienne voyaient dans le secteur agricole un domaine d'application privilégié de l'analyse en termes d'avantage comparatif. En effet, la terre est, comme on l'a dit, un facteur de production immobile. Ses qualités intrinsèques, «naturelles», liées au climat, au relief, aux aptitudes agronomiques, sont extrêmement variables suivant les pays et les régions et ce sont elles qui, traditionnellement, sont réputées déterminer l'ordre de mise en culture des différents terroirs et l'intensité de leur exploitation. Ce sont elles aussi qui sont censées déterminer la localisation des productions agricoles, leur répartition entre les pays et les régions de chaque pays. Cette détermination ne concerne pas seulement les productions végétales, mais aussi les productions animales dont la localisation doit nécessairement suivre celle des productions fourragères.

Cette conception des facteurs qui déterminent la localisation des productions agricoles, bien qu'ancienne, inspire encore aujourd'hui, implicitement ou explicitement, notre approche de ces questions. Elle régnait au moment de la période de reconstruction de l'après-guerre, quand la France a formulé la nouvelle stratégie de sa politique agricole. En 1952, Pierre **Pflimlin**, ministre de l'Agriculture, après avoir affirmé la volonté des autorités, d'investir massivement dans la modernisation et l'intensification de l'agriculture, expliquait "qu'en poursuivant cette politique, le gouvernement français a conscience de ne pas servir seulement l'intérêt national, mais l'intérêt de l'Europe qui a besoin des produits agricoles français".

L'idée de l'avantage comparatif de la France en matière agricole est clairement affirmée : les aptitudes de la France en matière agricole, actuelles ou potentielles, sont tellement supérieures à celles des autres pays européens, que ces pays devront constituer les champs d'expansion privilégiés de la nouvelle agriculture française. Il est clair que cette conviction que la France était, à terme, vouée à devenir la ferme de l'Europe a beaucoup contribué à inciter les divers secteurs de la société

française, dont bien sûr les milieux agricoles, à accepter de s'engager dans l'entreprise européenne et en premier lieu dans la négociation d'une Politique agricole commune.

3. LA RÉALITÉ OBSERVÉE

3.1. La France est devenue le deuxième exportateur mondial de produits agroalimentaires

Certes, à l'origine, l'agriculture française était encore loin de ces brillantes perspectives de réorientation à son propre profit de la division du travail agricole en Europe. La France disposait bien de la moitié des surfaces agricoles de la CEE à Six, mais dans beaucoup de branches, ses performances techniques étaient beaucoup plus faibles que celles de ses partenaires. La France présentait un déficit structurel dans ses échanges extérieurs agroalimentaires, y compris dans le secteur céréalier. En 1960, au lendemain de la signature du Traité de Rome, ses importations agroalimentaires étaient encore deux fois plus importantes que ses exportations. Ce n'est qu'à partir de 1978, que le solde agroalimentaire français est devenu durablement positif. Il est vrai que, par la suite, la croissance de ce solde a été constante et rapide, au point de faire de la France le second exportateur mondial de produits alimentaires. Mais le pari d'un certain nombre de gouvernants à l'origine du « Marché commun » ne s'est pas réalisé. La France, pays à "vocation agricole", devait se spécialiser dans ce secteur pour nourrir en particulier une Allemagne privée de ses greniers à blé de l'Est et spécialisée sur l'industrie. Ce partage des rôles qui était déjà celui que préconisait **Hitler** pendant la guerre ne s'est pas mis en place. La France est devenue le quatrième exportateur mondial de produits industriels et l'Allemagne est désormais un des plus grands exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires (le cinquième).

Cela ne correspond pas non plus à un redéploiement de la division du travail agricole à l'intérieur de l'Union européenne. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis l'établissement de la PAC. L'Union européenne s'étend aujourd'hui à 15 pays et s'apprête à en accueillir de nouveaux. Mais un nombre grandissant d'études s'accordent à montrer qu'avec un recul de 30 ans, le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire des pays de l'Europe de l'Ouest, et spécifiquement des pays membres de l'Union européenne, ne vérifie que médiocrement les présuppositions de la théorie classique de l'avantage comparatif. Pourtant, les conditions qu'offrait la CE étaient extrêmement favorables à ces thèses. En particulier, les secteurs agroalimentaires des plus anciens pays membres se confrontent librement depuis de longues années sur un marché unique, sans que la concurrence entre eux se heurte à de graves obstacles institutionnels. La réalité observée semble manifester une résistance paradoxale à ce qui est toujours considéré comme la rationalité économique.

3.2. Mais cela n'a pas empêché les autres pays de l'UE de se rapprocher de l'autosuffisance

Les chiffres révèlent une croissance générale des productions agricoles dans l'ensemble des pays, mais sans qu'apparaisse une spécialisation véritable. Contrairement aux prévisions, les pays les mieux dotés, comme la France, n'ont pas conquis notablement les marchés des pays qui étaient déficitaires au début de la période. Tout s'est passé comme si chaque pays déficitaire avait choisi, dans le cadre de la PAC, de combler ses propres déficits, même s'il lui fallait pour cela recourir à l'importation d'intrants qu'il ne pouvait produire en quantité suffisante. Il y a donc convergence plutôt que spécialisation des agricultures et de l'agroalimentaire européens. Chaque pays produit la même gamme de produits et développe l'ensemble des productions. Ainsi, la France qui bénéficie d'une très importante surface de terres particulièrement favorables à la céréaliculture a certes plus que doublé sa production de céréales depuis 1962, mais cela n'a nullement empêché ses partenaires originellement déficitaires, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, d'accroître considérablement leur propre production et de réduire leur déficit. L'Espagne qui avait entrepris de développer sa

production céréalière dès le début de son expansion économique a continué à le faire de manière soutenue après son adhésion à l'UE.

S'il est vrai que la France a accru sa part dans la production européenne de céréales en passant de 23 % à 31 %, cela ne s'est pas fait au détriment de l'Allemagne qui a eu aussi tendance à accroître sa part suite à la réunification. Autre exemple qui semble aller dans le sens de la spécialisation croissante, les fruits et légumes. L'Italie, l'Espagne et la Grèce ont fortement accru leur part, mais il s'agit justement d'un des secteurs qui a moins bénéficié que les autres des financements de la PAC.

Dans la majorité des autres secteurs, on voit nettement une tendance claire à accroître les ressources locales pour satisfaire la consommation de chaque pays. C'est particulièrement clair pour les secteurs où l'on a institué des quotas (betteraves, lait) ou d'autres modes de régulation (droits de plantation de la vigne). La logique qui semble s'instituer alors est d'ajuster le quota de production sur la capacité intérieure de consommation. L'exemple de la production de sucre au Portugal est, à cet égard, significatif. Ce pays ne produisait pas de betteraves à sucre avant son entrée dans l'UE. Il a négocié des quotas lors de son adhésion et produit désormais une partie du sucre qui lui est nécessaire.

3.3. La production de vin diminue au Portugal et augmente en Allemagne

Autre exemple encore plus symbolique pour les théoriciens de l'économie libérale, la production de vin. L'exemple qu'avait pris **Ricardo** portait sur un échange fructueux entre le drap anglais et le vin du Portugal. Or, que constate-t-on ? La production de vin s'est accrue en Autriche et en Allemagne, pays septentrionaux ; elle a diminué au Portugal ! Dans les autres domaines, on constate le même type de tendance. Les consommateurs italiens du Nord font désormais partie de ceux qui en Europe ont le niveau de vie le plus élevé. Ils se sont mis à consommer plus de viande. On constate que la production italienne a notablement accru sa part dans la production communautaire. De même, on assiste à la montée en puissance de l'Espagne dans la production de porc.

Au niveau des échanges, on peut faire la même constatation. La France et les Pays-Bas, fournisseurs traditionnels des autres pays européens, ont vu leur part baisser respectivement de deux à trois points, alors que celle de l'Allemagne n'a cessé de progresser en passant de 9 % à 14 % en trente ans. La part du Danemark a baissé de quatre points alors que celle du Royaume-Uni a augmenté de trois points !

Pour beaucoup d'observateurs, les secteurs agroalimentaires des pays capitalistes ont perdu la spécificité qu'on leur reconnaissait classiquement dans le passé. Il faudrait dorénavant les traiter comme faisant partie du problème général des échanges internationaux dans le capitalisme "mondialisé" : les échanges n'ont pas, ou n'ont plus, lieu entre des pays ayant des structures productives complémentaires, mais entre des économies de plus en plus semblables entre elles. On passerait donc de l'ancien type d'échange, qui était "coopératif", profitant également aux échangistes, à un type d'échange "compétitif". Il faut cependant noter que ceux qui ont tenté de théoriser cette évolution, dans le domaine économique en général, n'ont guère réussi à en donner une explication convaincante (cf. Paul **Krugman**).

4. LES EXPLICATIONS

4.1. Volonté d'autosuffisance

Il faut donc admettre que si l'on observe une convergence plutôt qu'une spécialisation, c'est parce que les pays européens restent fidèles sans le dire clairement à l'ancienne politique étatique de l'autosuffisance. Seule la Grande-Bretagne de la seconde moitié du dix-neuvième était suffisamment sûre de sa puissance pour abandonner son agriculture métropolitaine et s'en remettre, pour son approvisionnement, à ses dominions agricoles. Sa qualité de maîtresse des importations lui a permis de contrôler pendant un siècle les marchés agroalimentaires mondiaux. L'afflux dans ses ports d'énormes quantités de produits agricoles les plus variés lui a permis de donner naissance à de puissants groupes d'industries agroalimentaires qui conservent aujourd'hui tout leur poids dans les échanges internationaux. Mais, à la suite des deux Guerres mondiales, la Grande-Bretagne a dû, elle aussi, se résoudre à reconstruire son agriculture métropolitaine.

De leur côté, les principales puissances européennes, dont la France et l'Allemagne, ont rompu après 1945 avec leur tradition de relative négligence du secteur agricole. Les phases de sévères restrictions alimentaires dues aux guerres ont durablement renforcé la recherche de l'autosuffisance. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les restrictions ont été tellement sévères qu'elles ont entraîné la création de tickets de rationnement. Ces tickets ont d'ailleurs perduré plus longtemps après la seconde guerre au Royaume-Uni que sur le continent à cause de l'insuffisance des disponibilités alimentaires de ce pays qui avait sacrifié son agriculture sur l'autel du libéralisme dès la fin du dix-neuvième siècle.

La guerre froide a renforcé cette hantise de manquer en coupant l'Europe en deux blocs antagonistes sans échanges commerciaux. Celui de l'Ouest était très désavantagé en matière de disponibilités agricoles. On peut y ajouter le mouvement de décolonisation qui ne permettait plus d'organiser la production agricole mondiale au bénéfice des métropoles coloniales. Force était donc de constater qu'il fallait compter d'abord sur ses propres forces et encourager la production intérieure sur des bases solides. Restait à en prendre les moyens politiques. C'est ce qui a été fait d'abord au plan national, puis au plan communautaire après la construction du mur de Berlin en 1961. Encouragement aux investissements (statut du fermage, bonifications d'intérêt, fiscalité moderne), protection extérieure efficace (préférence communautaire), soutien des prix (stockage public) régulation de la production (quotas, gels des terres).

4.2. L'embargo sur le soja de 1973, une alerte importante

Par ailleurs, la France et les pays de l'Europe de l'Ouest gardent jusqu'à maintenant en mémoire la leçon de la crise du soja des années soixante-dix. Les Européens avaient accepté dans les années soixante de renoncer à produire leurs oléoprotéagineux et de s'en remettre pour leur approvisionnement aux exportations américaines de tourteaux de soja entrant en franchise dans la CEE. Les inconvénients de cette dépendance apparurent dès le début des années soixante-dix, quand les prix des tourteaux, de plus en plus demandés alors que la production américaine plafonnait, s'envolèrent sur le marché mondial. Aussi, la CEE dut-elle mettre en oeuvre, en urgence, un programme de développement des oléoprotéagineux pour améliorer son degré d'autosuffisance. Il est normal en somme que tous les pays recherchent la sécurité, face aux fluctuations de l'offre et des prix sur les marchés mondiaux, par un certain degré d'autosuffisance.

Mais d'autres arguments militent aussi en faveur de cette politique. Une part toujours croissante des produits agricoles parvient aux consommateurs sous une forme transformée par les industries agroalimentaires. Dans certains produits finaux, les éléments d'origine agricole constituent parfois une fraction réduite de la valeur du produit. On conçoit que les industriels concernés, dans un but d'économie, se contentent d'acheter leur matière première un peu au hasard des marchés, au prix le plus faible. Mais cette politique n'est plus valable dans le cas des produits haut de gamme : l'industriel aura alors au contraire intérêt à s'approvisionner auprès de fournisseurs connus, stables, qui lui garantissent une qualité constante.

4.3. La demande croissante de traçabilité des produits

Depuis quelques années, cette démarche de garantie de la qualité se répand de plus en plus. Les pays européens ont connu récemment de graves alertes concernant la sécurité sanitaire de leur alimentation. L'opinion se rebelle contre une nourriture perçue comme malsaine. Les gouvernements ont réagi en instituant un contrôle de la qualité et de la "traçabilité" des produits. Les firmes agroalimentaires et les grands groupes commerciaux ont adopté la même démarche et s'efforcent de conduire une diversification et une identification claire des produits offerts à des clientèles de plus en plus diverses. Cela entraîne une méfiance accrue vis-à-vis des approvisionnements ponctuels à caractère spéculatif. Les firmes agroalimentaires européennes sont donc encouragées de plus en plus à une politique d'approvisionnement de "proximité", soit dans l'espace national, soit dans les autres pays membres de l'UE.

Cette constatation ne peut surprendre que ceux qui sont trop influencés par la version néo-classique de la théorie ricardienne. Tout montre que chacun des pays reste profondément marqué par les traits structurels que son secteur agroalimentaire a hérités d'une histoire séculaire et qu'au long des trente dernières années, chacun a su mettre en œuvre la PAC conformément à ses structures d'origine.

4.4. Les MCM, une décision surprenante mais significative

Mais arrêtons nous, à ce propos, sur une mesure très contestée, les montants compensatoires monétaires (MCM). Au moment où les Organisations communes de Marché (OMC) commençaient à se mettre en place, avec en particulier des prix communs, le gouvernement français dévaluait fortement sa monnaie (août 1969) et, peu de temps après, le gouvernement allemand réévaluait la sienne (octobre 1969). Cela rendait donc impossible la mise en œuvre de la PAC. La solution consistait à taxer nos exportations agroalimentaires et à subventionner nos importations en instituant des MCM. Dans les milieux agricoles, cette décision est apparue comme une calamité. En fait, la France dévaluait pour améliorer sa compétitivité extérieure pour ses produits industriels qui avaient encore des difficultés à s'imposer sur la scène internationale. Pour ce faire, elle avait besoin d'une complicité allemande afin d'éviter une guerre de dévaluations qui aurait fait perdre tout intérêt à sa décision. La neutralisation des effets des dévaluations sur les échanges agricoles par les MCM s'imposait alors pour éviter l'effondrement de l'agriculture allemande. Occasion manquée ont pensé certains qui espéraient ainsi développer leurs débouchés. Plusieurs décennies après, le bilan qu'on peut en faire est plus positif car la dévaluation a été considérée comme une réussite exemplaire pour l'économie française. Par ailleurs, ce type de mesure a permis en fait de conserver une bonne répartition de la production agricole sur tout le territoire européen et donc de continuer à organiser les bases d'un consensus de tous les pays pour défendre un "modèle européen" autonome.

4.5. La PAC, un exemple intéressant pour la construction de l'Europe

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de mesures qui semblent prises dans une logique nationale et qui se sont avérées parfaitement compatibles avec le fonctionnement communautaire. L'Europe a démontré ainsi que l'on pouvait mettre en place une politique économique commune dans un secteur en respectant la volonté des Nations. La PAC est souvent montrée du doigt pour ses nombreuses incohérences. Il ne faut pas oublier cependant que les critiques ne peuvent pas porter sur d'autres secteurs, car l'agriculture est encore aujourd'hui le seul secteur concerné par une politique commune. Il ne serait pourtant pas inutile que l'Europe s'interroge sérieusement sur les conditions de création d'une politique économique commune, mais aussi d'une politique sociale ou fiscale commune qui ne soit pas seulement l'alignement sur le moins disant. La politique agricole commune apparaîtrait alors comme un exemple beaucoup plus intéressant à méditer que si on s'arrête uniquement au seul aspect budgétaire. Dans une société qui

semble attacher de l'importance aux autres aspects de l'activité agricole, mis habituellement sous le vocable de "multifonctionnalité", on verrait alors que, sur le plan de l'aménagement du territoire, l'activité agricole est restée beaucoup mieux répartie que la majorité des autres activités économiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) BAIROCH P., 1997. – Victoires et déboires - histoire économique et sociale du 16^{ème} siècle à nos jours, éditions Gallimard, 3 tomes.
- (2) BARTHELEMY D., DAVID J., 1999. –L'agriculture européenne et les droits à produire, INRA éditions, 435 pages.
- (3) BOUSSARD J-M., 2000. – Faut-il encore des politiques agricoles ?, DEMETER, éditions Armand Colin.
- (4) DANIEL K. et MAILLARD L., 2001. – Politiques agricoles et localisation des productions dans l'Union européenne - la déconnexion des marchés, *Économie Rurale*, **261**, janvier/février 2001.
- (5) DEBAR J-C., 2000. – Faut-il encore des politiques agricoles ?, DEMETER, éditions Armand Colin.
- (6) GRENIER M. 2001. – Évolution du commerce européen de produits agroalimentaires, spécialisation et convergence des agriculteurs européens ?, projet d'ingénieur ENESAD/APCA.
- (7) HERVIEU B. et VIARD J., 2001. – L'archipel paysan, éditions de l'Aube.
- (8) HOBBSAWM E., 1997. – L'ère du capital , éditeur Hachette Pluriel. 1999. – L'âge des extrêmes - histoire du court XXème siècle, éditeur Complexe. 1999. – L'ère des empires, éditeur Hachette littératures, Pluriel.
- (9) KRUGMAN P., 1998. – La mondialisation n'est pas coupable - vertus et limites du libre-échange, éditions La découverte.
- (10) LIST F., 1998. – Système national d'économie politique, collection TEL, éditions GALLIMARD.
- (11) MAHE L-P. et ORTALO-MAGNE F., 2001. – Politique agricole : un modèle européen, Presses de Sciences Politiques, Paris.
- (12) MAILLARD L., DANIEL K. et COLSON F., 2000. – Géographie de l'agriculture communautaire : les productions soutenues par la PAC ne se concentrent pas, *AGRESTE cahiers n°4*.
- (13) NIEDDU M. et GAIGNETTE A., 2000. – L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales (1960-1985), *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, **54**.

(Reçu le 20 mars 2002, accepté le 15 juin 2002)